



Harcelement moral par un employe

Par **CHAPOUNET**, le 17/02/2013 à 16:31

Bonjour,

Après mettre battu pendant un an, mon entreprise a enfin pris ma demande au sérieux, concernant un harcelement moral de la part de ma collègue de travail. Après enquête et mis à pied, celle-ci vient d'être remerciée. N'ayant plus confiance dans ma société, je voudrai savoir, si je peux négocier une rupture conventionnelle , quel montant demander en dehors de mes droits légaux de ma convention collective, puis-je prétendre à un montant et lequel pour préjudice moral.

La rupture a déjà été pratiquée dans ma société

Qu'est ce qui est le plus intéressant pour quitter l'entreprise ? Licenciement, rupture ?

Actuellement, je suis en arrêt pour inaptitude temporaire depuis 5 mois, j'ai plus de 50 ans, et je travaille depuis 34 ans dans cette entreprise.

Je suis déléguée du personnel , mon mandat arrive à terme fin mai.

Merci pour vos conseils.

Cordialement

Par **FRANCK34**, le 17/02/2013 à 17:16

bonjour,

pourquoi ne plus avoir confiance à votre entreprise qui vous a donné gain de cause ?

Pour tout savoir sur la rupture conventionnelle de contrat de travail

<http://www.fbIs.net/ruptureW.htm>

Par **CHAPOUNET**, le **17/02/2013** à **18:59**

Difficile de faire confiance, lorsque le DRH qui était au courant ne bougeait pas. Je connais les conditions globales de la rupture, mais juste savoir si elle est possible à suite d'un harcèlement à la demande de l'employé. Et si c'est la meilleure négociation.

Par **FRANCK34**, le **18/02/2013** à **09:53**

si l'entreprise ne veut pas vous licencier,

c'est le mieux pour vous à condition d'avoir un autre emploi ailleurs car pôle emploi risque de ne pas vous suivre pour payer vos indemnités